

Mobilités en villes moyennes et zones peu denses

Quelles stratégies, services et aménagements ?



Salon des Maires et des collectivités locales 2021

LES ENJEUX DES MOBILITÉS

- **Les mobilités, un enjeu désormais prégnant dans la transition énergétique et écologique**

- **REDUIRE l'impact de la mobilité sur le climat**

=> les transports = 31% des émissions de gaz à effet de serre en France



- **MAITRISER l'impact de la mobilité sur la santé**

=> limiter la pollution atmosphérique, favoriser l'activité physique



- **AMÉLIORER les mobilités du quotidien et la desserte de tous les territoires**

=> Un enjeu de cohésion sociale et territoriale



- **AMPLIFIER la dynamique vers des territoires réellement marchables et cyclables**

=> Un enjeu de gestion et d'aménagement de l'espace public



- **CONFORTER les aménagements pour la sécurité routière et des déplacements**

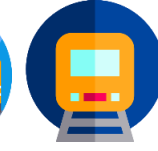
=> Aménager les voiries pour la sécurité et la mixité des usages



LES DEFIS DES MOBILITES EN VILLES MOYENNES ET TERRITOIRES RURAUX

- **Des contextes différents des zones denses**

- Une prédominance de l'usage de la voiture, objet de liberté et de contraintes pour les ménages
- Des offres de transport collectif limitées (mais existantes : lignes de cars interurbains, desserte ferroviaire, transport à la demande...)
- Une diversification des solutions de mobilités autour de la voiture partagée, parfois basées sur l'entraide (covoiturage solidaire)
- Des contraintes spécifiques : gouvernance et planification pas toujours établies, contraintes financières plus fortes, ressources techniques plus limitées



- **Des solutions adaptées et pragmatiques existent, pour...**

- ... mettre en place une stratégie d'organisation des mobilités
- ... favoriser le développement de l'usage du vélo
- ... aménager les voiries et la sécurité des différents modes de déplacement

L'EXPERTISE DU CEREMA SUR LES MOBILITES A VOTRE SERVICE



Connaissance,
modélisation, évaluation
des mobilités



EMC²
Enquête Mobilité
Certifiée Cerema
édition 2019



Espace public, voirie
urbaine



Politiques et services
de mobilités

Sécurité des déplacements



ITS, trafics
et régulation



AU PLUS PRES DE VOS TERRITOIRES



Mettre en place une stratégie d'organisation des mobilités

STRATÉGIE D'ORGANISATION DES MOBILITÉS

• Pourquoi ?

- Pour faire un document stratégique qui donne une feuille de route collective aux territoires compétents sur la mobilité
 - Partager collectivement un diagnostic : quels problèmes veut-on résoudre, quels objectifs veut-on atteindre ?
 - Identifier ensemble les priorités d'actions opérationnelles
 - Les hiérarchiser : par quoi commencer ?
 - Organiser la mise en place dans le temps : qui fait quoi ?

- Répondre aux besoins de la population, aux enjeux de transition du territoire

• Comment ?

- Association / co-construction avec les des acteurs publics, privés les employeurs, les citoyens
- Planifier et organiser CE N'EST PAS :
 - geler les initiatives opérationnelles
 - Ni s'engager dans une procédure longue et administrative
- C'EST : porter un document STRATEGIQUE et OPERATIONNEL, CONCERT, SYNTHETIQUE et RAPIDE.

➤ Un outil utile, souple et adaptable : le Plan de Mobilité Simplifié (PdMS)

LE PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ (PDMS) – CARTE D'IDENTITÉ

- **Un outil pour les territoires hors des grandes agglomérations**
 - Villes moyennes, territoires ruraux ou peu denses
- **Un outil souple et adaptable**
 - Cadre juridique simple, très peu d'obligations,
 - Tout est adaptable : thèmes, démarche.
 - Seule contrainte : associer les acteurs pertinents
- **Un coût maîtrisé**
 - De l'ordre de 30 à 60 k€
 - Des subventions accordées par l'Ademe (AMI Tenmod)
 - Un accompagnement possible par le Cerema.
- **Une mise en œuvre rapide**
 - 1 an, 18 mois, 2 ans.

Le PDMS en 6 points clés

1. Cadrage et organisation de la démarche
2. Conduite du diagnostic
3. Définition de la stratégie
4. Élaboration du programme d'actions
5. Concertation, participation puis approbation
6. Mise en œuvre, suivi et évaluation du plan

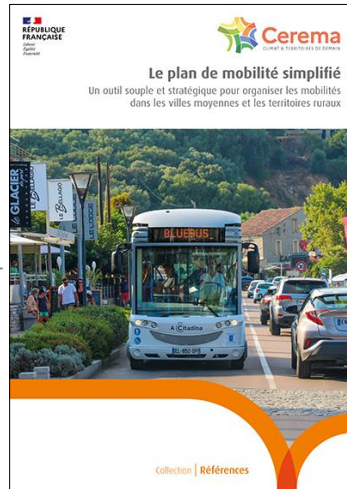
DES OUTILS POUR SE LANCER !

- Des ressources méthodologiques en libre accès ! www.cerema.fr

Un guide méthodologique du plan de mobilité simplifié paru en juin (2021)

<https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/plan-mobilite-simplifie-0>

Le guide complet, pour être guidé pas à pas !



Une fiche de synthèse sur le plan de mobilité simplifié

<https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/plan-mobilite-simplifie-planifier-deplacements-territoire>

L'outil en 6 questions Pourquoi élaborer un PDMS ? Les points clés du PDMS



Une fiche de synthèse « Loi d'orientation des mobilités – Quelles évolutions en matière de planification ? »,

<https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/mobilite-s-transports-point-serie-fiches>

Le point sur les 2 outils en vigueur (PDM et PDMS) depuis la Lom, le nouveau contexte



Webinaire en replay pour tout savoir sur le PdMS

« Rendez-vous mobilité du Cerema »



LE REPLAY

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/plan-mobilite-simplifie-pdms-retour-rendez-vous-mobilites>

DES OUTILS POUR SE LANCER !

- Dispositif d'accompagnement : Les cellules France Mobilités pour répondre à vos questions, vous orienter, vous inspirer d'autres territoires !

Connectez-vous à votre région



**FRANCE
MOBILITÉS**
FRENCH MOBILITY

> www.francemobilites.fr



- Mobilité Auvergne-Rhône-Alpes >
- Mobilité Bourgogne-Franche-Comté >
- Mobilité Bretagne >
- Mobilité Centre-Val de Loire >
- Mobilité Corse >
- Mobilité Grand Est >
- Mobilité Hauts-de-France >
- Mobilité Île-de-France >
- Mobilité Normandie >
- Mobilité Occitanie >
- Mobilité Nouvelle-Aquitaine >
- Mobilité Pays de la Loire >
- Mobilité Provence-Alpes-Côte d'Azur >
- Mobilité Antilles Guyane >
- Mobilité Océan Indien >

L'APPEL À PROJET

« PLANS DE MOBILITÉS SIMPLIFIÉS EN VILLES MOYENNES »

- **Qui est concerné ? Pourquoi ?**
 - A destination des collectivités locales AOM,
 - Constituées autour d'une ou plusieurs villes moyennes
 - Pour monter en compétence collectivement, s'inspirer
- **Quelles méthodes de travail ?**
 - Un appui du Cerema sur le terrain
 - Des ateliers de travail collectifs avec d'autres collectivités
 - Du partage d'expériences
- **Financements ?**
 - Un apport du Cerema à hauteur de 50%
 - Le reste à charge à la collectivité
- **Comment candidater ?**
 - Candidatez avant le 31/12/2021 à l'adresse partenaires.mobilites@cerema.fr



Développer l'usage du vélo et de la marche

DE MULTIPLES ACTIONS CONCRÈTES POSSIBLES

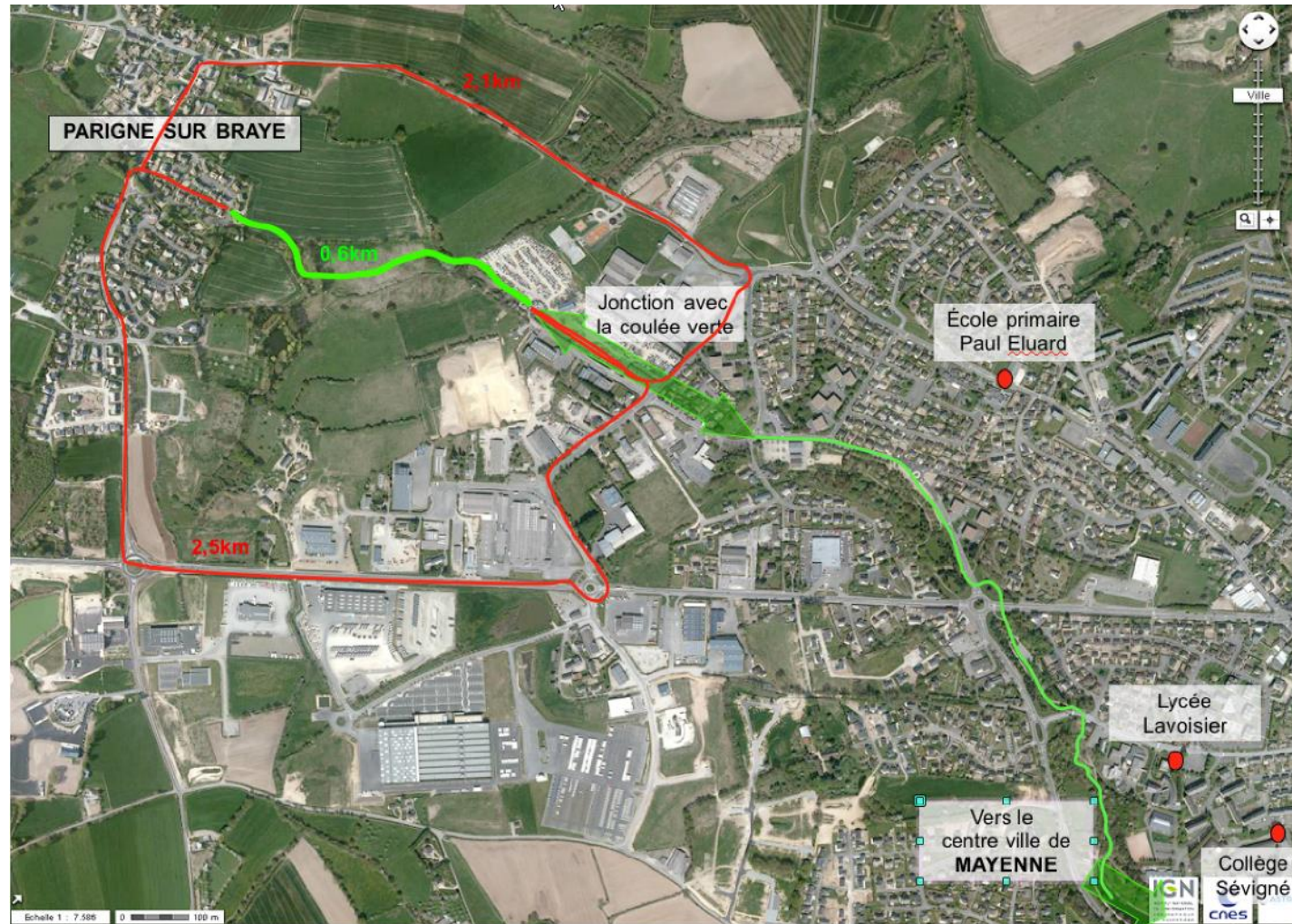


Direction technique Territoires et ville

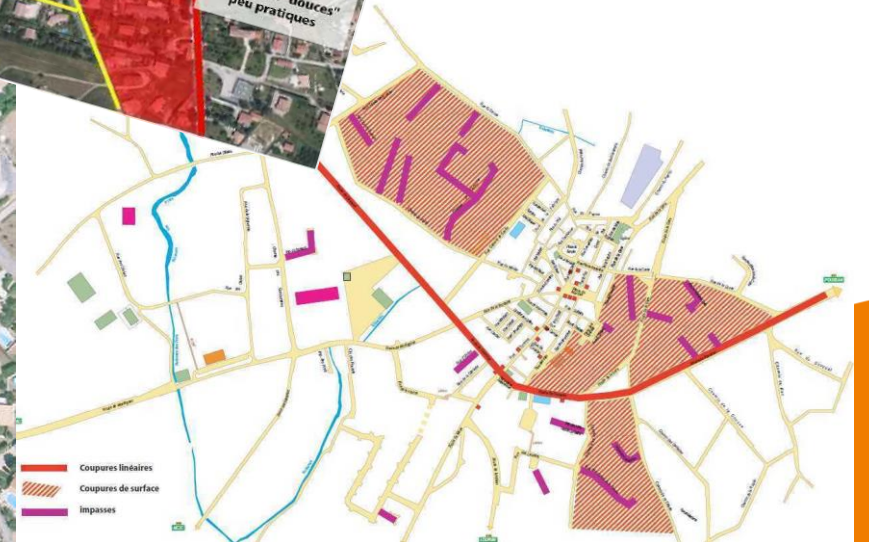
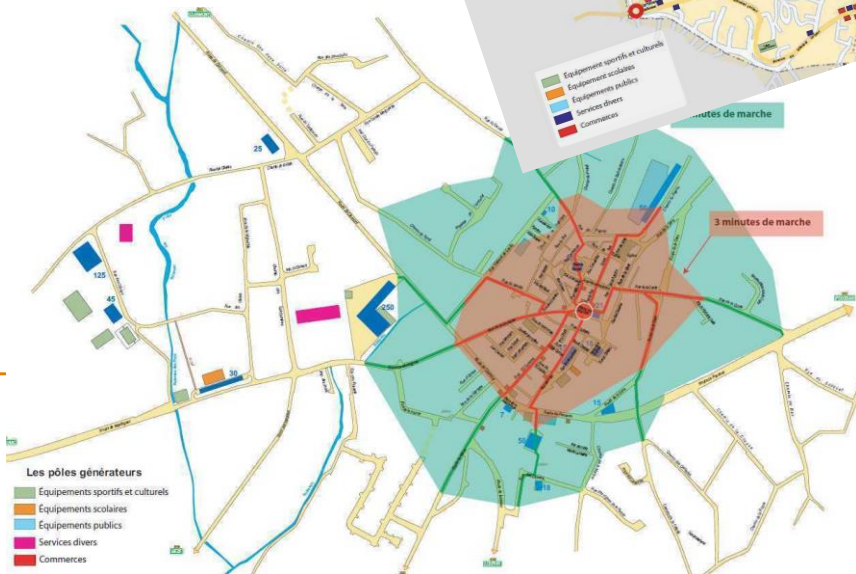
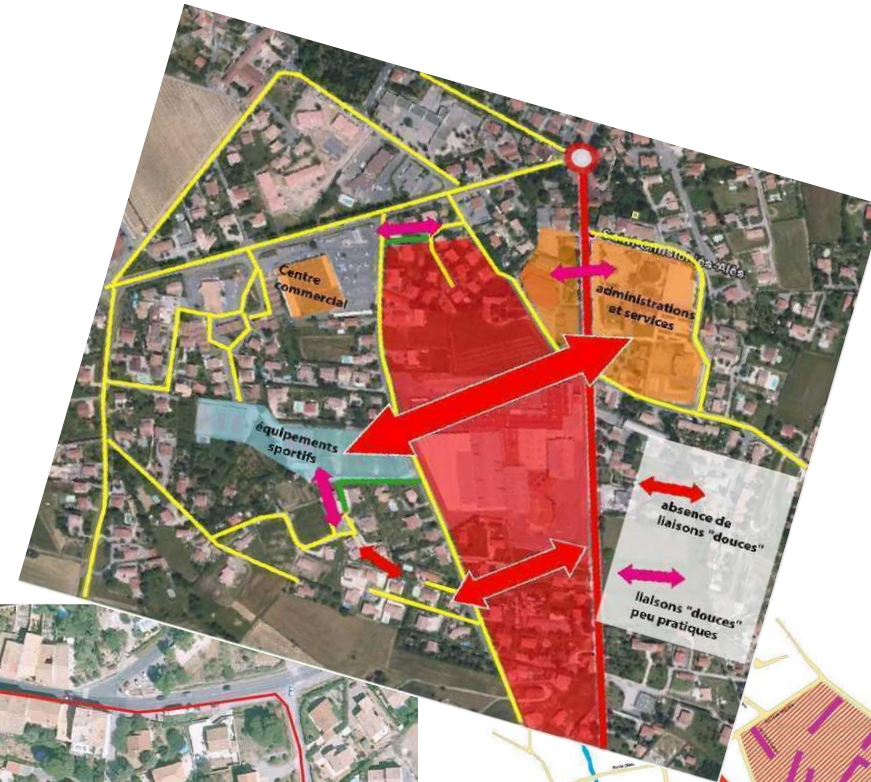
*Note pour le développement des
modes actifs en zones peu denses*

Avril 2016

AMÉNAGER DES ESPACES DÉDIÉS AUX MODES ACTIFS



ÉLABORER DES SCHÉMAS COHÉRENTS POUR DES TERRITOIRES CYCLABLES ET MARCHABLES



FAIRE DES MODES ACTIFS UN MAILLON À PART ENTIÈRE DU DÉPLACEMENT MULTIMODAL



DÉVELOPPER DES SERVICES VÉLOS



Saint Nazaire (44)



Montmélian (73)



**AGIR POUR LE VELO, AVEC OU SANS LA
COMPÉTENCE MOBILITE**


Webinaire Gouvernance Vélo

22/06/2021

QUEL SOUTIEN DU CEREMA POUR AGIR?

- La mise à disposition d'une doctrine technique



QUEL SOUTIEN DU CEREMA POUR AGIR?

- Une offre de formation qui s'adapte aux besoins



QUEL SOUTIEN DU CEREMA POUR AGIR?

- Des possibilités d'appui direct aux territoires, à travers des programmes nationaux...

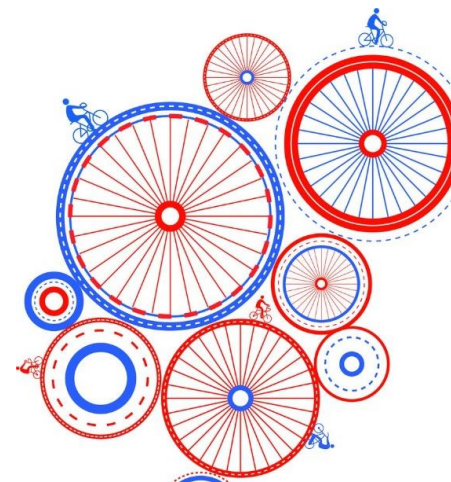
Cellules **France Mobilités**



Programme **Une voirie pour tous**

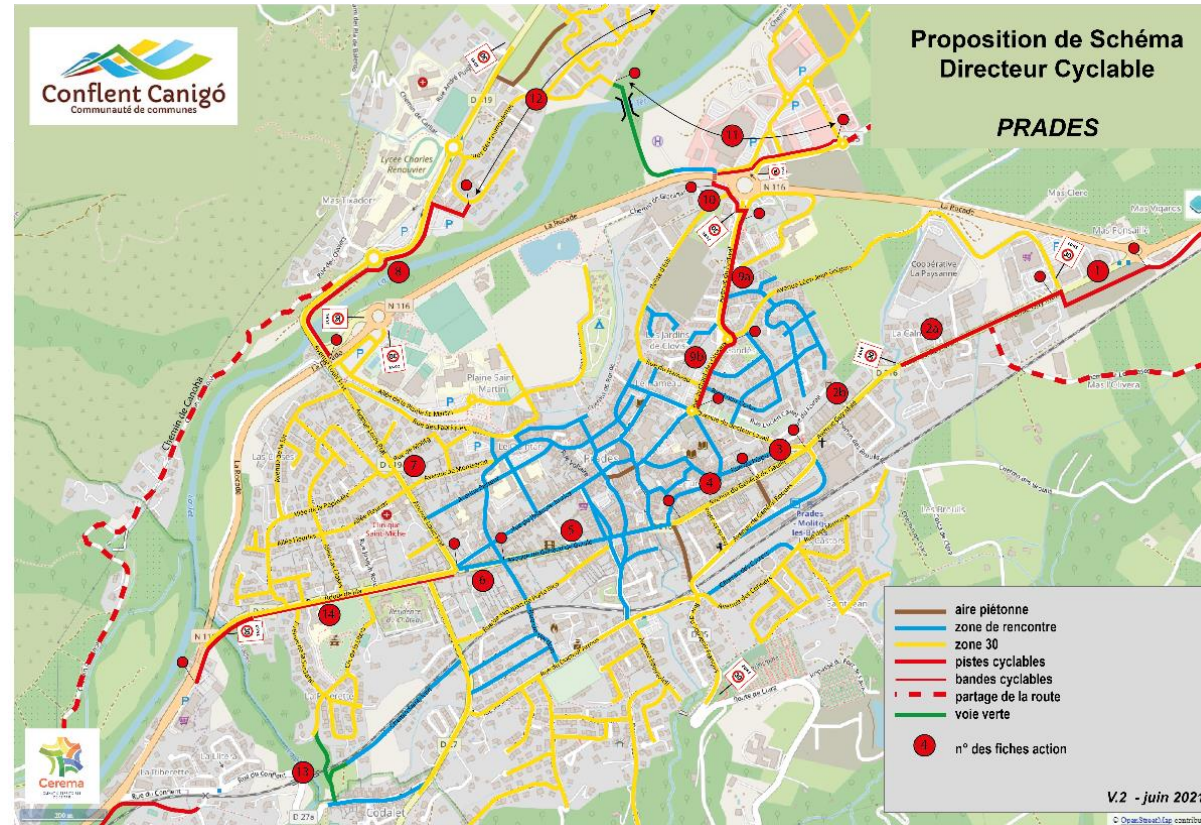


Appui à l'Ademe pour
Programme **CEE Avelo2**



QUEL SOUTIEN DU CEREMA POUR AGIR?

- Ou dans le cadre de missions d'assistance en direct (assistance à maîtrise d'ouvrage)



Aménager les voiries pour sécuriser les déplacements

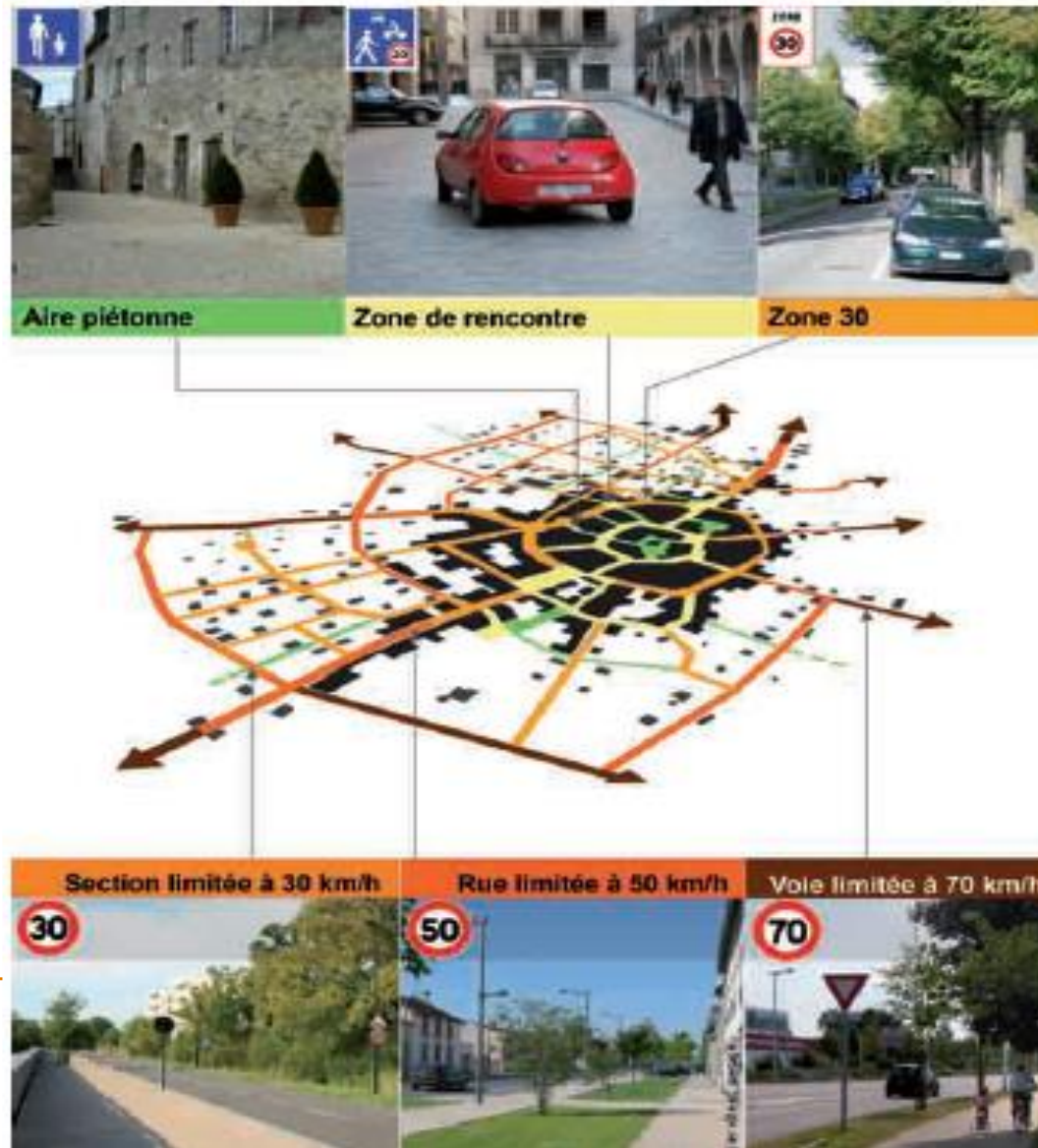
LE SYSTÈME SÛR VISION ZERO

**Aucun décès ou blessé à séquelle persistante n'est acceptable
(objectif 2050)**

4 principes

- L'erreur est humaine: **la prévenir et limiter ses impacts**
- Le corps humain ne supporte pas les chocs à forte énergie : **réduire les vitesses, absorber les chocs**
- La responsabilité est partagée: usager et acteur du système de mobilité doivent agir (éducation, véhicule, **infrastructure**, contrôle, justice, post accident...)
- Il faut tout renforcer y compris la gouvernance, en s'inscrivant dans des politiques plus larges.

DEFINIR LA VITESSE ADAPTÉE POUR CHAQUE VOIE

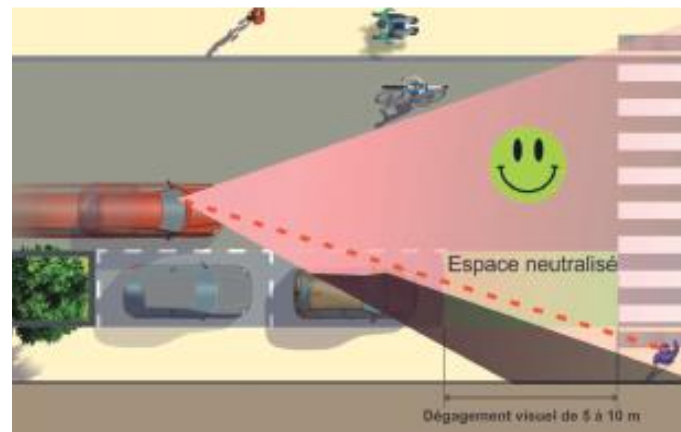


OFFRIR UNE VISIBILITE ADAPTEE

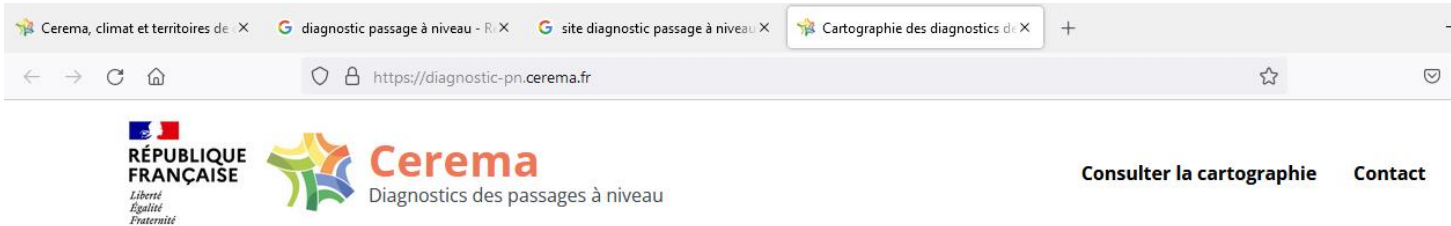


31 décembre 2026 Mise en conformité
Obligation réglementaire (LOM)

Suppression du stationnement motorisé en
amont des passages piétons sur 5m minimum



DIAGNOSTIC DES PASSAGES A NIVEAU



Diagnosics des passages à niveau (PN)

Cartographie des passages à niveau
par commune, département, N°PN, identifiant ferroviaire du PN
et année de réalisation

📍 Trouver un passage à niveau >

Plus de **17 000** passages à niveau recensés

Sélectionnez le passage à niveau sur la carte et découvrez l'ensemble de ses caractéristiques.
Retrouvez également nos filtres vous permettant de trouver encore plus rapidement le passage à niveau qui vous intéresse.

Obligation réglementaire (LOM)
Diagnostic avant 31 mars 2023
Transmission au préfet

Mise en ligne sur le site
<https://diagnostic-pn.cerema.fr/>

LA SECURITÉ DES INFRASTRUCTURES

Des connaissances et un savoir faire solides

Une réglementation claire :

Tout ce qui n'est pas autorisé en signalisation est interdit

Un processus d'expérimentation encadré (ministère intérieur et transport) permettant de faire évoluer les règles et de dégager la responsabilité des collectivités

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Stéphane Chanut

Directeur du département Mobilités, espace public, sécurité
stephane.chanut@cerema.fr

Gérôme Charrier

Responsable de l'activité Politiques et services de mobilité
gerome.charrier@cerema.fr

Benoit Hiron

Responsable de l'activité Sécurité des déplacements
benoit.hiron@cerema.fr

Flavien Lopez

Chef de projets Aménagements cyclables et espace public
flavien.lopez@cerema.fr